

POLITIQUE DES BOURSES ET DU SOUTIEN FINANCIER AUX MEMBRES ÉTUDIANTS DU CREAS 2016-2017

Le CREAS dispose, en 2016-2017, d'un montant de 12 000 \$ pour les bourses et le soutien financier aux membres étudiants. Ce montant est non récurrent.

Les modalités d'attribution de ce montant sont soumises aux normes et règlements financiers en usage à l'Université de Sherbrooke.

FORMES DE SOUTIEN ET CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ

Deux formes de soutien ont été retenues pour la période allant de juin 2016 à mai 2017 : les bourses et le soutien à la communication et à la production scientifiques.

1. Bourses

1.1 Deux bourses d'excellence. Deux bourses d'excellence de 2 000\$ (total : 4 000\$)

1.2 Deux bourses d'intégration et d'engagement dans les activités du CREAS. Chacune des deux bourses est d'un montant de 1 500 \$ (total : 3 000 \$).

2. Soutien à la communication, à la formation et à la production scientifiques

Un montant total de 5 000 \$ est réservé à ce soutien, avec un maximum de 700 \$ pouvant être accordé par membre étudiant et pour une activité parmi les trois suivantes :

- a) Communications lors de colloques scientifiques;
- b) Publication de textes scientifiques;
- c) Réalisation de stages dans d'autres institutions.

Conditions générales d'admissibilité

Pour être éligible à l'une ou l'autre forme de soutien, les conditions minimales suivantes doivent être remplies :

1. Être membre étudiant du CREAS, dirigé par un professeur régulier du Centre¹ (selon la Directive de l'UdeS concernant la reconnaissance des centres de recherche (Directive 2600-016).
2. Être inscrit à temps plein dans un programme de formation à l'Université de Sherbrooke.

¹ Les bourses et le soutien à la communication, à la formation et à la production scientifique sont prioritairement réservés aux étudiants réguliers, les membres étudiants associés peuvent dans certains cas bénéficier de ce soutien s'ils démontrent de manière claire leur engagement dans les activités scientifiques et organisationnelles du Centre.

1. BOURSES

Les membres étudiants peuvent présenter leur candidature aux deux types de bourses. Dans ce cas, un dossier complet doit être obligatoirement déposé pour chaque mise en candidature. Toutefois, le cumul des bourses d'excellence et d'engagement dans les activités scientifiques et de gestion du CREAS ne sera pas permis.

1.1 Bourses d'excellence

Une étudiante ou un étudiant ne peut recevoir une bourse d'excellence qu'un maximum d'une fois à l'intérieur d'un même programme de deuxième cycle et qu'un maximum de deux fois à l'intérieur d'un même programme de troisième cycle. L'étudiante ou l'étudiant qui a obtenu une première bourse d'excellence au doctorat ne peut soumettre sa candidature pour le concours de l'année suivante.

1.1.1 Critères d'éligibilité

- a) Faire la preuve du respect des conditions générales d'admissibilité (voir page 1).
- b) Avoir un excellent dossier académique (joindre un relevé de notes, accompagné au besoin d'une lettre expliquant la procédure de notation, surtout dans le cas d'étudiants étrangers ou provenant de disciplines autres que l'éducation). Le dossier doit mettre l'accent sur le cycle d'études actuel et le cycle précédent.
- c) Fournir les informations qui attestent de l'excellence de la production scientifique, de développement ou de transfert (publications et communications évaluées par les pairs; autres productions pertinentes à l'analyse du dossier du point de vue de sa qualité scientifique). S'il s'agit d'une deuxième candidature après avoir déjà obtenu un prix dans cette catégorie, l'étudiante ou l'étudiant ne doit faire valoir que les productions réalisées après l'obtention de la bourse précédente. Celles utilisées dans le concours précédent ne doivent pas paraître dans la nouvelle demande.
- d) Démontrer le lien de ses productions avec l'un ou l'autre des axes scientifiques du CREAS.
- e) Accompagner la demande d'un appui de sa directrice ou de son directeur de recherche.
- f) Montrer de manière claire sa participation régulière, active et importante aux activités scientifiques et organisationnelles du CREAS. Cette participation exclut les tâches d'assistantat pour lesquelles le membre étudiant est rémunéré.
- g) S'engager à mentionner le soutien du CREAS dans le mémoire ou la thèse, selon les usages en vigueur.

1.1.2 Modalités de présentation de la candidature

Déposer auprès du secrétariat du CREAS le formulaire de candidature complété et signé par la directrice ou le directeur, accompagné des pièces justificatives permettant de répondre clairement à chacun des critères d'éligibilité. Pour des raisons d'équité, aucune demande déposée après la date limite ne sera admise.

1.1.3 Procédures de sélection et d'attribution des bourses

Un comité délégué par l'assemblée statutaire du CREAS étudiera les dossiers de candidature. Les décisions du comité sont sans appel.

Les membres étudiants auront jusqu'au mercredi 1^{er} février 2017 à 16 h 00 pour soumettre leur candidature. Après la date limite de dépôt des candidatures, le comité aura trois semaines pour annoncer les résultats.

1.2 Bourses d'intégration et d'engagement dans les activités du CREAS (deux bourses de 1 500 \$ chacune.)

Cette bourse est réservée à l'accueil de nouveaux membres étudiants qui détiennent un excellent dossier académique.

1.2.1 Critères d'éligibilité

- a) Première inscription à la maîtrise ou au doctorat entre avril 2016 et janvier 2017.
- b) Avoir une excellente moyenne cumulative du diplôme antérieur.
- c) Démontrer l'excellence de l'avant-projet de maîtrise ou de doctorat et lien avec l'un ou l'autre des axes du CREAS.
- d) Fournir une preuve d'acceptation de direction par un membre régulier du CREAS.
- e) S'engager à déposer, avec le soutien de son équipe de direction, une demande de subvention auprès d'organismes reconnus (FRQ-SC ou CRSH).
- f) S'engager à mentionner le soutien dans le mémoire ou la thèse, selon les usages.
- g) Fournir une preuve d'admission à l'Université de Sherbrooke dans le programme d'études approprié. Cette preuve peut être fournie après l'analyse des demandes de bourse, mais elle doit l'être avant le premier versement de la bourse.
- h) S'engager à participer de façon régulière, active et importante aux activités scientifiques et organisationnelles du CREAS. Cette participation exclut les tâches d'assistantat pour lesquelles le membre étudiant est rémunéré.

1.2.2 Modalités de présentation de la candidature

Déposer auprès du secrétariat du CREAS le formulaire de candidature rempli et signé par le membre étudiant et par la directrice ou le directeur et accompagné des pièces justificatives permettant de répondre clairement à chacun des critères d'éligibilité.

1.2.3 Procédures de sélection et d'attribution des bourses

Un comité délégué par l'assemblée statutaire du CREAS étudiera les dossiers de candidature. Les décisions du comité sont sans appel.

Les membres étudiants auront jusqu'au mercredi 1^{er} février 2017 à 16 h 00 pour soumettre leur candidature. Après la date limite de dépôt des candidatures, le comité aura trois semaines pour annoncer les résultats.

2. SOUTIEN A LA COMMUNICATION, A LA FORMATION ET A LA PRODUCTION SCIENTIFIQUES

Le montant maximal qui sera accordé à une demande de soutien financier de cette nature est de 700 \$. Un même étudiant membre du CREAS ne pourra recevoir qu'une seule fois par année financière un soutien financier et ce, même si le montant accordé est inférieur à 700\$ \$.

2.1 Demandes admises

Trois types de demandes sont admis dans cette catégorie :

- La prise en charge, à titre de premier auteur, d'une communication dans le cadre d'un évènement scientifique évalué par les pairs. Dans ce cas, le soutien financier servira à prendre en charge une partie ou la totalité des frais associés à cette participation (déplacement, séjour, etc.).
- La préparation, à titre de premier auteur, d'une production scientifique évaluée par les pairs (article scientifique, chapitre, etc.). Dans ce cas, le soutien financier servira à couvrir une partie ou la totalité des frais associés à la production (correction du texte, traduction, etc.).
- La réalisation de stages dans d'autres institutions. Seront privilégiés les stages reconnus dans le parcours académique des membres étudiants. Les cours obligatoires du programme suivis dans une autre institution sont exclus de ce soutien.

2.2 Documents à fournir

- a) Le formulaire rempli et signé par le membre étudiant et par la directrice ou le directeur.
- b) Une preuve d'acceptation de la communication ou de la production scientifique et de son évaluation par les pairs, ou une preuve d'acceptation du stage selon les critères spécifiés.
- c) Les pièces justificatives des dépenses encourues, exigées par le Service des finances (ex. : reçu de la compagnie aérienne, reçu du paiement des frais d'inscription, reçu d'hôtel, preuve de participation à l'évènement, etc.).

L'étudiante ou l'étudiant s'engage à mentionner le soutien du CREAS, selon les usages en vigueur.

N.B. Sur la base des deux premiers types de documents (a et b), l'étudiante ou l'étudiant peut déposer sa demande avant la tenue de l'évènement.

2.3 Procédure d'attribution

La direction du Centre, sur réception des documents, donne suite à la demande dans le respect du montant disponible.

Si le nombre de demandes dépasse le montant disponible, la direction du Centre, sur la base de l'analyse des dossiers, choisira les demandes qui recevront l'appui.

Le Comité d'opérationnalisation de la politique des bourses et du soutien financier aux membres étudiants du CREAS en 2016 :

- A. Araújo-Oliveira, membre professeur du CREAS
- M. Gagnon, membre professeur du CREAS
- J. Lebrun, membre professeur du CREAS

Politique adoptée par les membres du CREAS le 23 juin 2016

Formulaire de candidature à la bourse d'excellence

Nom de la candidate ou du candidat :

Programme (MA ou Ph.D) :

Nom de la directrice ou du directeur :

Bourse d'excellence déjà obtenue, si oui indiquez l'année et le cycle :

Respect des conditions générales d'admissibilité

- 1) Insérer, à la fin de ce formulaire (annexe 1), une preuve d'inscription à temps plein dans un programme de formation à l'Université de Sherbrooke.
- 2) Faire signer votre directrice ou votre directeur à la fin de ce formulaire, attestant de l'exactitude des informations fournies sur le plan scientifique (direction et productions scientifiques).

Excellence du dossier académique (20 points)

Joindre un relevé de notes du cycle d'études actuel et du cycle précédent, accompagné au besoin d'une lettre expliquant la procédure de notation, surtout dans le cas d'étudiants étrangers ou provenant de disciplines autres que l'éducation (annexe 2).

Excellence de la production scientifique (30 points)

- 1) Insérer la liste de vos productions scientifiques en lien avec l'un ou l'autre des axes du CREAS, selon les normes en usage : articles scientifiques, chapitres de livres, articles professionnels, communications évaluées par les pairs, communications non évaluées, etc.

Remarque : S'il s'agit d'une deuxième candidature après avoir déjà obtenu un prix dans cette catégorie, l'étudiante ou l'étudiant ne doit faire valoir que les productions réalisées après l'obtention de la bourse précédente. Celles utilisées dans le concours précédent ne doivent pas paraître dans la nouvelle demande.

.....
.....
.....
.....

- 2) Expliquer brièvement en quoi consiste la qualité de vos productions.

.....
.....
.....
.....

Lien des productions scientifiques avec l'un ou l'autre des axes du CREAS (20 points)

.....
.....
.....
.....

Participation aux activités scientifiques et organisationnelles du CREAS (30 points)

Remarque : Cette participation exclut les tâches d'assistantat pour lesquelles le membre étudiant est rémunéré.

- 1) Participation aux activités scientifiques du CREAS (information fournie par le secrétariat du CREAS sur la base de la liste des présences aux activités du Centre). Exemples : conférences, rencontres scientifiques, etc. (10 points)
- 2) Participation aux activités organisationnelles du CREAS (information fournie par le secrétariat du CREAS sur la base de la liste des présences aux activités du Centre). Exemple : participation active à des comités. (10 points)

3) Auto-évaluation de sa participation aux activités scientifiques et organisationnelles du Centre. (10 points)

.....
.....
.....
.....

J'atteste que les informations fournies dans le cadre de cette demande sont exactes.

Je m'engage à mentionner le soutien du CREAS dans mon mémoire ou ma thèse, selon les usages en vigueur.

Nom du membre étudiant :

Date :

Signature :

Nom de la directrice ou du directeur :

Date :

Signature :

Grille évaluation : candidature à la bourse d'excellence

Nom de la candidate ou du candidat :

Programme (MA ou Ph.D) :

Nom de la directrice ou du directeur :

Respect des conditions générales d'admissibilité

Preuve d'inscription à temps plein dans un programme de formation à l'Université de Sherbrooke. **Oui** **Non**

Signature de la directrice ou du directeur attestant de l'exactitude des informations fournies **Oui** **Non**

Obtention maximum d'une bourse d'excellence à l'intérieur d'un même programme de 2e cycle
et d'un maximum de deux fois mais non consécutive à l'intérieur d'un même programme de 3e cycle. **Oui** **Non**

Critères d'évaluation	++	+	+/-	-	Commentaires
Excellence du dossier académique (20 points)					
Excellence de la production scientifique (30 points)					

Lien des productions scientifiques avec l'un ou l'autre des axes du CREAS (20 points)					
Participation aux activités scientifiques et organisationnelles du CREAS (30 points) 1) Participation aux activités scientifiques du CREAS, dont obligatoirement une présentation à un séminaire étudiant aux deux ans (information fournie par le secrétariat du CREAS sur la base de la liste des présences aux activités du Centre). (10 points) 2) Participation aux activités organisationnelles du CREAS (information fournie par le secrétariat du CREAS sur la base de la liste des présences aux activités du Centre). (10 points) 3) Auto-évaluation de sa participation aux activités scientifiques et organisationnelles du Centre. (10 points)					
Qualité linguistique et formelle du dossier (10 points)					

(++) Excellent; (+) Bon; (+/-) Moyen; (-) Faible

Formulaire de candidature à la bourse d'intégration

Nom de la candidate ou du candidat :

Programme (MA ou Ph.D) :

Nom de la directrice ou du directeur :

Respect des conditions générales d'admissibilité

- 3) Insérer, à la fin de ce formulaire (annexe 1), une preuve d'inscription à temps plein dans un programme de formation à l'Université de Sherbrooke.
- 4) Faire signer votre directrice ou votre directeur à la fin de ce formulaire, attestant de l'exactitude des informations fournies sur le plan scientifique (direction et productions scientifiques).

Excellence du dossier académique (30 points)

Joindre un relevé de notes du cycle d'études actuel et du cycle précédent, accompagné au besoin d'une lettre expliquant la procédure de notation, surtout dans le cas d'étudiants étrangers ou provenant de disciplines autres que l'éducation (annexe 2).

Qualité de l'avant-projet (40 points)

- 1) Insérer en annexe un avant-projet d'environ cinq pages. Cet avant-projet doit contenir notamment les éléments suivants : a) un titre; b) une ébauche de problématique; c) un objectif général de recherche; d) des pistes de cadre de référence et/ou de méthodologie. Il peut être élaboré en concertation avec la directrice ou le directeur de recherche.

Lien de l'avant-projet avec l'un ou l'autre des axes du CREAS (20 points)

Expliquer brièvement le lien de l'avant-projet avec l'un ou l'autre des axes du CREAS.

.....
.....
.....

Participation prévue aux activités scientifiques et organisationnelles du CREAS (10 points)

Décrire brièvement vos intentions de participation aux activités organisationnelles et scientifiques du CREAS.

.....
.....
.....

J'atteste que les informations fournies dans le cadre de cette demande sont exactes.

Je m'engage à mentionner le soutien du CREAS dans mon mémoire ou ma thèse, selon les usages en vigueur.

Nom du membre étudiant :

Date :

Signature :

Nom de la directrice ou du directeur :

Date :

Signature :

Grille évaluation : candidature à la bourse d'intégration

Nom de la candidate ou du candidat :

Programme (MA ou Ph.D) :

Directrice ou directeur :

Respect des conditions générales d'admissibilité

Preuve d'inscription à temps plein dans un programme de formation à l'Université de Sherbrooke. **Oui** **Non**

Signature de la directrice ou du directeur attestant de l'exactitude des informations fournies **Oui** **Non**

Critères d'évaluation	++	+	+/-	-	Commentaires
Excellence du dossier académique (30 points)					
Qualité de l'avant-projet (titre, ébauche de problématique, piste de cadre de référence et/ou de méthodologie) (40 points)					
Lien de l'avant-projet avec l'un ou l'autre des axes du CREAS (20 points)					
Participation prévue aux activités scientifiques et organisationnelles du CREAS (10 points)					
Qualité linguistique et formelle du dossier (10 points)					

(++) Excellent; (+) Bon; (+/-) Moyen; (-) Faible

Formulaire de demande de soutien à la communication, à la formation et à la production scientifiques

Nom de la candidate ou du candidat :

Programme (MA ou Ph.D) :

Nom de la directrice ou du directeur :

Respect des conditions générales d'admissibilité

- 1) Insérer, à la fin de ce formulaire (annexe 1), une preuve d'inscription à temps plein dans un programme de formation à l'Université de Sherbrooke.
- 2) Faire signer votre directrice ou votre directeur à la fin de ce formulaire, attestant de l'exactitude des informations fournies sur le plan scientifique (direction et productions scientifiques).

Type de soutien demandé (50 points)

Communication dans le cadre d'un évènement scientifique évalué par les pairs

Joindre une preuve de l'acceptation de la communication après évaluation par les pairs.

Décrire brièvement la qualité scientifique du texte et le lien avec le mémoire ou la thèse.

.....
.....
.....
.....



Centre de recherche sur l'enseignement
et l'apprentissage des sciences
Université de Sherbrooke

Préparation d'une production scientifique évaluée par les pairs

Joindre la production scientifique ciblée par le soutien (exemple : soutien pour la révision ou la traduction) et la référence complète. Décrire brièvement la qualité scientifique du texte et le lien avec le mémoire ou la thèse.

.....
.....
.....
.....

Réalisation d'un stage reconnu dans une autre institution

Joindre une preuve de l'acceptation du stage et de son acceptation dans le parcours académique à l'UdeS. Décrire brièvement le contenu du stage et son apport au cheminement académique.

.....
.....
.....
.....

Lien des productions scientifiques ou du stage avec l'un ou l'autre des axes du CREAS (20 points)

Décrire brièvement le lien de l'activité avec l'un ou l'autre des axes du CREAS.

.....
.....
.....
.....

Participation aux activités scientifiques et organisationnelles du CREAS (30 point)

Remarque : Cette participation exclut les tâches d'assistantat pour lesquelles le membre étudiant est rémunéré.

- 1) Participation aux activités scientifiques du CREAS (information fournie par le secrétariat du CREAS sur la base de la liste des présences aux activités du Centre). Exemples : conférences, rencontres scientifiques, etc. (10 points)
- 2) Participation aux activités organisationnelles du CREAS (information fournie par le secrétariat du CREAS sur la base de la liste des présences aux activités du Centre). Exemple : participation active au sein de comités. (10 points)

J'atteste que les informations fournies dans le cadre de cette demande sont exactes.

Je m'engage à mentionner le soutien du CREAS dans mon mémoire ou ma thèse, selon les usages en vigueur.

Nom du membre étudiant :

Date :

Signature :

À titre de directrice ou de directeur du membre étudiant, j'atteste que la demande déposée est conforme à la politique de soutien du CREAS.

Nom de la directrice ou du directeur :

Date :

Signature :